

# SARL 2M DEVELOPEMENT

3 RUE CHARLES DE GAULLE 42000 SAINT-ETIENNE  
SOCIETE AU CAPITAL DE 500 EUROS

RCS B SAINT-ETIENNE {828 170 274}

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois et les trente juins, à 10h30,

Se sont réunis les associés de la SOCIETE 2M DEVELOPEMENT au capital de 500 Euros divisé en 500 parts de 1 Euro chacune, au siège social de la société, sur convocation effectuée par la gérance conformément à la réglementation en vigueur.

*Sont présents ou représentés :*

Monsieur MUSHTAQ Mehdy

Représentants 100 % du capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MUSHTAQ Mehdy Président(e) de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Gérant sur les opérations de l'exercice 2022*
- *Approbation de ce rapport et des comptes annuels dudit exercice ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Rapport spécial sur les opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;*
- *Rémunération du Gérant ;*
- *Quitus au Gérant.*

Puis il rappelle que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, il a adressé à chaque associé, en annexe à la lettre de convocation, une copie :

- ✓ De son rapport sur les comptes de l'exercice 2022
- ✓ Des comptes annuels ;
- ✓ De son rapport spécial sur les opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- ✓ Du texte des résolutions proposées ;

Ce dont il demande aux associés de lui donner acte, ce qui est fait à l'unanimité.

Il dépose sur le bureau un exemplaire de ces mêmes pièces ainsi que l'inventaire au 31/12/2022

Il indique qu'aucun associé ne lui a pas adressé de questions écrites et déclare qu'il se tient à la disposition de chacun d'eux pour toutes explications complémentaires.

Personne ne demandant la parole, Monsieur MUSHTAQ Mehdy, *mets successivement aux voix les résolutions suivantes, conformes au projet adressé :*

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les opérations et sur les comptes de l'exercice 2022 déclarent l'approuver sans aucune réserve, ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 et se soldant par un déficit de 0 euros, qu'ils décident d'affecter

- |  |
|--|
| - En réserve légale pour-----0 euros   |
| - Dividendes pour-----0 euros          |
| - Au report à nouveau pour-----0 euros |

Ils rappellent la répartition des dividendes au titre des trois exercices précédents.

N-3 0 €, N-2 0 €, N-1 0 €.
----------------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport spécial du Gérant, les associés déclarent approuver les opérations effectuées au cours de l'exercice 2022 et entrant dans le cadre de celles visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Les associés donnent au Gérant Monsieur MUSHTAQ Mehdy quitus entier et définitif de sa gestion au 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Président(e)



**SARL 2M DEVELOPEMENT**  
**3 RUE CHARLES DE GAULLE 42000 SAINT-ETIENNE**  
**SOCIETE AU CAPITAL DE 500 EUROS**  
**RCS SAINT-ETIENNE B 828 170 274**

-----  
**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE 2022**  
-----

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR L'EXERCICE  
CLOS LE 2022

-----  
**EXERCICE CLOS LE 2022**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 2022 ainsi que les comptes annuels du-dit exercice, et de soumettre ceux-ci à votre approbation après examen.

L'exercice comprend une période de 12 mois du 01/01/2022 au 31/12/2022 .

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport de gestion tous les documents prescrits par la loi,

Savoir :

- ◆ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- ◆ Le texte des résolutions qui seront soumises à votre vote,
- ◆ Le rapport spécial (article 50).

En outre, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social, pendant le délai de quinze jours précédant l'assemblée.

## I. PRESENTATION DES COMPTE

---

Conformément au décret du 29 Novembre 1983, nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 2022 ont été établis suivant les règles et principes définis par la loi n° 83-353 du 30 Novembre 1983, et de manière à les rendre comparables avec ceux de l'exercice précédent.

## II. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

---

Au cours de l'exercice clos le 2022 :

- ↳ Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros.
- ↳ Les autres produits s'élèvent à : 0 euros.

	EXERCICE <u>2022</u>
- Achats de marchandises/Matière première	0 €
- Variation stock	0 €
- Autres charges externes	0 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	0 €
- Rémunérations du personnel	0 €
- Charges sociales	0 €
- Dotations aux amortissements/provision	0 €
- Autres charges	0 €
<b>TOTAL DES CHARGES EXPLOITATIONS</b>	<b>0 €</b>

✚ Notre résultat d'exploitation est déficit d'un montant de 0 euros.

- ↳ Les produits financiers s'élèvent à 0 euros.
- ↳ Les charges financières s'élèvent à 0 euros

- ↳ Les produits exceptionnels s'élèvent à 0 euros.
- ↳ Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0 euros

✚ Le résultat courant avant impôts est déficitaire de 0 euros.

- ↳ Le montant de l'impôt est de 0 euros

✚ L'exercice se solde par un déficit de 0 €, qu'ils décident d'affecter.

### III. PROPOSITION D’AFFECTATION DES RESULTATS

---

Nous vous proposons d’affecter ce résultat de la manière suivante :

- en réserve légale pour-----0 euros
- dividendes pour-----0 euros
- au report à nouveau pour-----0 euros

### IV. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES TROIS EXERCICES ANTERIEURS

---

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code Général des impôts qu’au cours des trois exercices précédents, aucune distribution de dividendes n’est intervenue.

### V. CONVENTION DE L’ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

---

Nous vous proposons d’approuver le rapport établi en application de l’article 50 de la loi du 24 juillet 1966 duquel il ressort qu’aucune convention n’a été conclue entre la société et l’un des associés.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu’elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les adopter.

Votre gérant se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement utile.

LA GERANCE



# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 \* 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 M DEVELOPEMENT - SIREN : 828 170 274		Néant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois		12	Durée de l'exercice précédent		12
					<i>certifié conforme</i>
					Exercice N clos le
					31/12/2022
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016	
	Immobilisations corporelles	028		030	
	Immobilisations financières (1)	040		042	
	<b>TOTAL I (5)</b>	044		048	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052	
	Stocks marchandises	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070	
	Créances autres (3)	072	9 439		9 439
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
Charges constatées d'avance	092		094		
<b>TOTAL II</b>	096	9 439	098	9 439	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		110	9 439	112	9 439
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	500
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	159
	Réserves réglementées			130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131	132	8780
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	<b>TOTAL I</b>			142	9 439
Provisions pour risques et charges				<b>TOTAL II</b>	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	1 410	172
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174		
<b>TOTAL III</b>			176	9 439	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>				180	9 439
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

Désignation de l'entreprise 2 M D E V E L O P P E M E N T - SIREN : 828 170 274				Certifié conforme		Néant <input checked="" type="checkbox"/>						
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2022						
Ventes de marchandises						209	210					
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215	214					
Production vendue services						217	218					
Production stockée							222					
Production immobilisée							224					
Subventions d'exploitation reçues							226					
Autres produits							230					
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							232					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234					
Variation de stock (marchandises)							236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							240					
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			242					
				immobilier								
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	244					
Rémunérations du personnel							250					
Charges sociales							252					
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	254					
Dotations aux provisions							256					
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259	262					
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264					
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>							270					
Produits financiers				(III)			280					
Produits exceptionnels				(IV)			290					
Charges financières				(V)			294					
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300					
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices				(VII)			306					
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>							310					
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	314					
REINTEGRATIONS				Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316						
				Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318						
				Provisions non déductibles		322						
				Impôts et taxes non déductibles		324						
				Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
				Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251			
				Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
				Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
DEDUCTIONS				Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine	987	342			
				Reprise d'entreprise en difficulté		981	Jeune entreprise innovante		989			
				Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138			
				Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344			
				ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993			
				Bassins urbains à dynamiser - BUD		992						
				Dont divers		Créance report en arrière du déficit		346			350	
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655				
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643				
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645				
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647				
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648				
						Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
						Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649										
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356						
Déficits antérieurs reportables							360					
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372					